

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 15 septembre 2022*

Nombre de conseillers :  
 En exercice : 15  
 Présents : 14 (+ 1 pouvoir)  
 Vote pour : 2  
 Vote contre : 13  
 Abstention : 0

Date de la convocation :  
 08/09/2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 8 septembre 2022 s'est réuni à la mairie dans la salle de conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 9 septembre 2022.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Guy DUCHOSSOIS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Evelyne CAIL - Jean-Luc ESNAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - M Sylvain DECOURS - Mme Florence FOUSSIER - Mme Annik MOREL - François VIGREUX.

**Absent excusé :**

M Patrick MOREL ayant donné pouvoir à Mme Annik MOREL

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Jean-Luc ESNAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<u>N° 49/2022</u>	<b>OBJET :          RECLAMATION DE PAIEMENT SUPPLEMENTAIRE          POUR LES LOCATAIRES DE LA SALLE          POLYVALENTE DES 20 ET 21 AOUT 2022</b>	7. Finances Locales 7.2. Fiscalité
-------------------	---	---------------------------------------

Les locataires des 20 et 21 août de la salle polyvalente n'ont pas respecté le règlement de la salle polyvalente et ont privatisé l'espace vert derrière la salle polyvalente à l'aide de ficelles.

Le conseil municipal décide de ne pas leur réclamer un paiement supplémentaire de 150,00 € pour le non-respect du règlement de la salle polyvalente.

  
 La Maire,  
 Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 19/09/2022  
 le 19/09/2022

et de la publication



La Maire,  
 Françoise PLAT

1

2

